

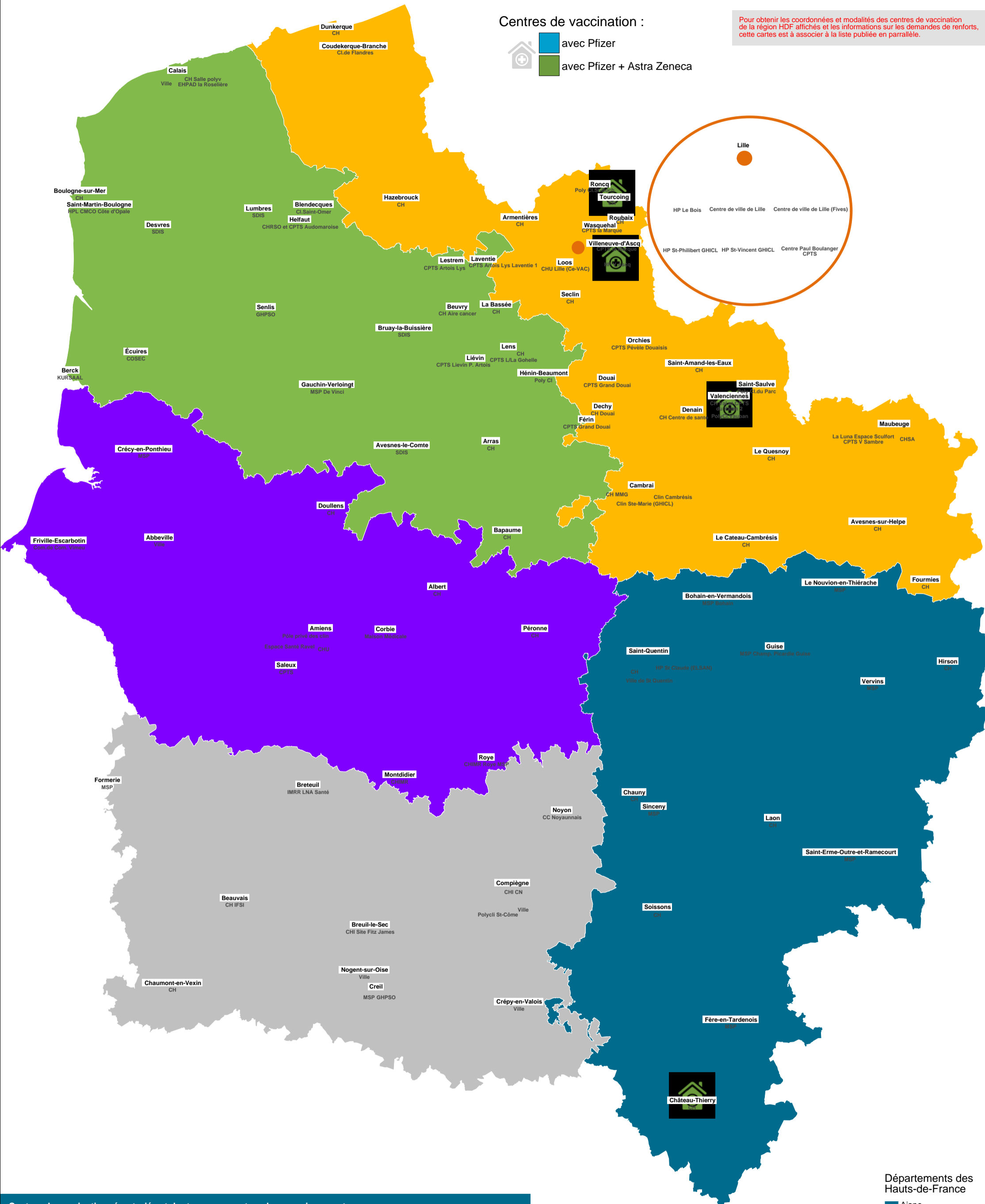


Centres de vaccination :

-  avec Pfizer
-  avec Pfizer + Astra Zeneca

Pour obtenir les coordonnées et modalités des centres de vaccination de la région HDF affichés et les informations sur les demandes de renforts, cette carte est à associer à la liste publiée en parallèle.



Centres de vaccination répertoriés et dont nous avons tous les renseignements. D'autres existent : nous les mentionnerons une fois en possession des modalités d'inscription, amplitudes de RDV et lieu, indispensables pour la prise de RDV par les médecins libéraux. L'ensemble des coordinations territoriales de vaccination est sollicité pour avoir les informations, ainsi que l'ARS.

Cette carte et la liste associée seront alimentées et diffusées régulièrement avec les informations disponibles.

N'hésitez pas à nous faire savoir si vous avez connaissance d'un centre non présent sur cette carte : alerte-medecinsliberaux@urpsml-hdf.fr

Sources : préfectures, ARS, cliniques, Hôpitaux privés, CH, CPTS, MSP, sante.fr

Au 18/02/2021

Attention, la plupart des centres sont complets pour les semaines à venir

En orange, les demandes de renforts

En bleu, les centres n'ayant pas reçu de doses d'Astra Zeneca

Aisne (02)

Bohain-en-Vermandois – MSP de Bohain en Vermandois

- Lieu de vaccination : 18 rue Elysée Alavoine – 02110 Bohain-en-Vermandois
- Horaires : Du lundi au vendredi 14h-15h
- Sur rendez-vous :
 - Par téléphone : 03 23 65 59 99
 - https://partners.doctolib.fr/centre-de-sante/bohain-en-vermandois/centre-de-vaccination-msp-maison-medicale-du-vermandois?pid=practice-165174&enable_cookies_consent=1

Château Thierry – Centre Hospitalier

- Lieu de vaccination : Route de Verdilly – 02405 Château-Thierry
- Horaires : mardi 13h30-16h30, mercredi au vendredi 9h-12h et 13h30-16h30, samedi 9h-14h
- Sur rendez-vous :
 - Téléphone : 03 23 69 60 71
 - <https://www.doctolib.fr/hopital-public/chateau-thierry/centre-hospitalier-chateau-thierry-ch-jeanne-de-navarre?pid=practice-149338>

Chauny – Centre Hospitalier

- Lieu de vaccination : 94 rue Anciens Combattants AFN Tom – 02300 Chauny
- Horaires : du lundi au samedi 8h30-17h30
- Sur rendez-vous :
 - Téléphone : 03 23 38 53 75
 - <https://www.doctolib.fr/hopital-public/chauny/centre-hospitalier-de-chauny>

Fère-en-Tardenois – MSP

- Lieu de vaccination : Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Fère-en-Tardenois – 14 rue de la Goutte – 02130 Fère-en-Tardenois
- Horaires : lundi au samedi
- Sur rendez-vous :
 - <https://www.maiia.com/centre-de-vaccination/02130-feren-tardenois/centre-de-vaccination-pole-de-sante-de-la-goutte-d-or?centerId=5ffef3c1b1a1aa1cc204ef5b>
 - Par téléphone au 01 49 09 34 98

Guise – MSP Champagne Picardie

- Lieu de vaccination : Maison de Santé Pluriprofessionnelle Champagne Picardie Guise – 41 rue André Godin – 02120 Guise

- Horaires : du lundi au samedi
- Sur rendez-vous :
 - par téléphone au 07 84 50 14 74 (même numéro que le centre prioritaire de prélèvement covid)
 - <https://www.maiaa.com/centre-de-vaccination/02120-guise/centre-de-vaccination---msp-de-guise>

Hirson – Centre Hospitalier

- Lieu de vaccination : 40 rue aux Loups – 02500 Hirson
- Horaires : du lundi au vendredi 9h-12h et 13h-17h, samedi 9h-13h
- Sur rendez-vous :
 - https://partners.doctolib.fr/hopital-public/hirson/centre-de-vaccination-ch-de-hirson-reserve-aux-personnes-eligibles?speciality_id=5494&enable_cookies_consent=1
 - par téléphone au 03 23 58 82 65 (de 9h à 12h et de 13h à 15h)

Laon – Centre Hospitalier

- Lieu de vaccination : 33 rue Marcelin Berthelot – 02000 Laon
- Horaires : du lundi au dimanche de 9h à 19h
- Sur rendez-vous :
 - https://partners.doctolib.fr/hopital-public/laon/centre-de-vaccination-covid-19-du-ch-laon-reserve-aux-personnes-eligibles?speciality_id=5494&enable_cookies_consent=1
 - par téléphone au 03 23 24 33 61

Le Nouvion en Thiérache – MSP / Centre de vie Jacques Dessalngre

- Lieu de vaccination : Maison de Santé les Hirondelles – 38 rue André Ridders – 02170 Le Nouvion-en-Thiérache
- Horaires : du lundi au samedi de 14h à 17h30
- Sur rendez-vous :
 - <https://partners.doctolib.fr/centre-de-sante/le-nouvion-en-thierache/centre-de-vaccination-covid-maison-de-sante-les-hirondelles>
 - par téléphone au 03 23 90 11 00

Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt – MSP

- Lieu de vaccination : 5 route de Liesse – 02820 Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt
- Horaires : du lundi au samedi midi
- Sur rendez-vous :
 - <https://www.maiaa.com/centre-de-vaccination/02820-saint-erme-outre-et-ramecourt/centre-de-vaccination-saint-erme>
 - par téléphone au 06 86 97 46 79

Saint-Quentin

- **Centre Hospitalier Saint-Quentin**
 - Lieu de vaccination : 1 av Michel de l’Hospital – 02321 St Quentin
 - Horaires : tous les jours de 8h20 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
 - Sur rendez-vous :
 - https://partners.doctolib.fr/hopital-public/saint-quentin/centre-hospitalier-ch-de-saint-quentin?speciality_id=5494&enable_cookies_consent=1
 - Par téléphone au 03 23 05 58 73

- **Hôpital Privé Saint-Claude**

- Lieu de vaccination : 1 Bd du Dr Schweitzer – 021100 St Quentin
- Horaires : du lundi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
- Sur rendez-vous :
 - <http://elsanhdf.fr/vaccination/>
 - Par téléphone au 03 23 64 53 51

Vous souhaitez être renfort médical sur ce site de vaccination : Kami MAHMOUDI, Directeur de Territoire des Hauts de France, ELSAN, mahmoudi@elsan.care, 06 79 32 64 02

- **Ville de Saint Quentin**

- Lieu de vaccination : Palais des Sports – Avenue de Rémicourt – 02321 St Quentin
- Horaires :
- Sur rendez-vous : Tél : 03 23 63 68 63

Sinceny – MSP de la Faïencerie

- Lieu de vaccination : MSP de La Faïencerie – 1bis rue des Faïences - 02300 Sinceny
- Horaires : Tous les jours 9h-12h et 14h-17h
- Sur rendez-vous :
 - https://partners.doctolib.fr/maison-de-sante/sinceny/centre-vaccinale-covid-msp-de-la-faiencerie?pid=practice-164005?speciality_id=5494&enable_cookies_consent=1
 - Par téléphone au 03 74 72 11 78

Soissons – Centre Hospitalier

- Lieu de vaccination : 46 av du Général de Gaulle – 02200 Soissons
- Horaires : lundi au vendredi de 8h-13h et de 14h-18h, samedi 8h-13h
- Sur rendez-vous :
 - https://partners.doctolib.fr/hopital-public/soissons/ch-de-soissons-centre-de-vaccination?speciality_id=5494&enable_cookies_consent=1
 - Par téléphone au 03 23 75 71 46

Vervins – MSP

- Lieu de vaccination : Hôpital de Vervins - Place de la Liberté – 02140 Vervins
- Horaires : du lundi au samedi
- Sur rendez-vous :
 - <https://partners.doctolib.fr/centre-de-sante/vervins/centre-de-vaccination-covid-19-dr-gosset>
 - Par téléphone au 03 23 91 61 49

Nord (59)

Armentières – Centre Hospitalier

- Lieu de vaccination : 112 rue Sadi Carnot – 59280 Armentières
- Horaires : du lundi au vendredi de 13h à 18h
- Sur rendez-vous :
 - https://partners.doctolib.fr/hopital-public/armentieres/ch-armentieres?speciality_id=5494&enable_cookies_consent=1
 - par téléphone au 03 20 48 10 03

Avesnes-sur-Helpe – Centre Hospitalier

- Ouverture prochainement
- Lieu de vaccination : Salle du Bastion - Rue des Prés – 59440 Avesnes-sur-Helpe
- Horaires : du lundi au vendredi de 14h à 17h
- Sur rendez-vous : Par téléphone au 03 27 70 73 21

Cambrai

- **Clinique du Cambrésis :**
 - Lieu de vaccination : 102 Boulevard Faidherbe - 59400 Cambrai
 - Horaires : du lundi au vendredi de 8h à 18h
 - Sur rendez-vous :
 - Par téléphone au 03 27 72 44 29
 - <https://www.doctolib.fr/centre-de-sante/saint-saulve/centre-de-vaccination-covid-19-groupe-elsan?pid=practice-162448>

Vous souhaitez être renfort médical sur ce site de vaccination : Kami MAHMOUDI, Directeur de Territoire des Hauts de France, ELSAN, mahmoudi@elsan.care, 06 79 32 64 02

- **Clinique Sainte Marie (GHICL) :**
 - Lieu de vaccination : 22 rue Watteau - 59400 Cambrai
 - Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 17h
 - Sur rendez-vous :
 - https://partners.doctolib.fr/clinique-privée/cambrai/centre-de-vaccination-covid-19-clinique-sainte-marie-ghicl-cambrai?speciality_id=5494&enable_cookies_consent=1
 - Par téléphone au 03 27 73 57 35
- **Centre Hospitalier Cambrai, Maison Médicale de Garde**
 - Lieu de vaccination : 516 avenue de Paris – 59400 Cambrai
 - Horaires :
 - Sur rendez-vous :
 - https://partners.doctolib.fr/centre-de-sante/cambrai/centre-de-vaccination-ch-cambrai?speciality_id=5494&enable_cookies_consent=1
 - Par téléphone au 03 27 73 73 89

Coudekerque-Branche – Clinique de Flandre

- Lieu de vaccination : 300 Rue des Forts - 59210 Coudekerque-Branche
- Horaires : du lundi au vendredi de 13h à 17h
- Sur rendez-vous :
 - Par téléphone 03 28 28 11 07

- <http://elsanhdf.fr/vaccination/>
- https://www.doctolib.fr/centre-de-sante/saint-saulve/centre-de-vaccination-covid-19-groupe-elsan?highlight%5Bagenda_ids%5D%5B%5D=406254&pid=practice-162480

Vous souhaitez être renfort médical sur ce site de vaccination : Kami MAHMOUDI, Directeur de Territoire des Hauts de France, ELSAN, mahmoudi@elsan.care, 06 79 32 64 02

Dechy - Centre Hospitalier

- 1 bis Route de Cambrai, 59187 Dechy
- Prendre rendez-vous en ligne / https://partners.doctolib.fr/hopital-public/douai/centre-de-vaccination-covid-ch-douai?speciality_id=5494&enable_cookies_consent=1

Denain - Centre Hospitalier, Centre de Santé

- Lieu de vaccination : Salle Pierre Baudin, Place Baudin – 59220 Denain
- Horaires : Du lundi au vendredi de 9h à 17h30
- Sur rendez-vous :
 - Tél. 06 71 28 71 54
 - https://partners.doctolib.fr/hopital-public/denain/reserve-hospitalier-de-denain?speciality_id=5494&enable_cookies_consent=1

Douai - CPTS Grand Douai

- Lieu de vaccination : Salle d'Anchin – 25 Rue Fortier - 59500 Douai
- Horaires : Du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30, le samedi de 7h30 à 12h30
- Sur rendez-vous :
 - <https://partners.doctolib.fr/centre-de-vaccinations-internationales/douai/cpts-grand-douai-salle-d-anchin-douai>
 - Par téléphone au 03 66 87 07 50 du lundi au vendredi de 8h à 16h

Dunkerque – Centre Hospitalier

- Lieu de vaccination : Maison des usagers (Biologie médicale) – 130 av Louis Herbeaux – 59240 Dunkerque
- Horaires : Du lundi au vendredi 9h-12h et 13h30-19h30, samedi 9h-12h
- Sur rendez-vous : <https://www.doctolib.fr/hopital-public/dunkerque/ch-dunkerque-centre-de-vaccination-covid-19>
- Plus d'information par téléphone au 03 28 28 51 46 (du lundi au vendredi de 13h30 à 19h30)

Férin - CPTS Grand Douai

- Lieu de vaccination : Salle du Chaudron – 3 rue de Bapaume - 59169 Férin
- Horaires : Du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30, le samedi de 7h30 à 12h30
- Sur rendez-vous :
 - https://partners.doctolib.fr/centre-de-vaccinations-internationales/douai/cpts-grand-douai-salle-d-anchin-douai?speciality_id=5494&enable_cookies_consent=1
 - Par téléphone au 03 66 87 07 50 du lundi au vendredi de 8h à 16h

Fourmies – Centre Hospitalier

- Lieu de vaccination : 13 rue de l'Hôpital - 59610 Fourmies
- Horaires :

- Sur rendez-vous :
 - https://partners.doctolib.fr/hopital-public/fourmies/ch-fourmies-centre-de-vaccination-covid-19?speciality_id=5494&enable_cookies_consent=1
 - Par téléphone au 03 27 56 51 24

Hazebrouck – Centre Hospitalier

- Lieu de vaccination : Espace Flandre - 4 rue du Milieu – 59190 Hazebrouck
- Horaires : du Lundi au vendredi 9h-12h30 et 14h-17h30
- Sur rendez-vous : https://partners.doctolib.fr/hopital-public/hazebrouck/ch-hazebrouck-centre-de-vaccination-covid-19?speciality_id=5494&enable_cookies_consent=1

La Bassée – Centre Hospitalier

- Lieu de vaccination : Salle VOX, Salle municipale – 17 avenue Jean-Baptiste Lebas – 59480 La Bassée
- Horaires :
- Sur rendez-vous :
 - https://partners.doctolib.fr/hopital-public/bassee/ch-la-bassee-vaccination-covid?speciality_id=5494&enable_cookies_consent=1
 - Par téléphone au 06 13 55 93 87

Le Cateau-Cambrésis – Centre Hospitalier

- Lieu de vaccination : service de consultations du Centre Hospitalier de le Cateau-Cambrésis - 28 Bd Paturle - 59360 Le Cateau-Cambrésis
- Horaires : du lundi au samedi de 8h à 20h
- Sur rendez-vous :
 - https://partners.doctolib.fr/hopital-public/le-cateau-cambresis/ch-le-cateau-centre-vaccination-covid-19?speciality_id=5494&enable_cookies_consent=1
 - Par téléphone au 03 61 56 01 37

Le Quesnoy – Centre Hospitalier

- Lieu de vaccination : 90 rue du 8 Mai 1945 - 59530 Le Quesnoy
- Horaires : du lundi au vendredi de 14h à 17h
- Sur rendez-vous : par téléphone au 03 27 14 92 72 (du lundi au vendredi de 8h30 à 17h) ou au 03 27 14 86 86 (du lundi au vendredi de 17h à 21h et le week-end)

Lille

- **CHU (Ce-VAC)**
 - Lieu de vaccination : Centre de dépistage Covid (CAMIP), Rue Pierre Decoulx, 59120 Loos
 - Horaires : du lundi au dimanche de 9h à 20h
 - Sur rendez-vous :
 - Par téléphone au 03 62 94 36 77
 - <https://www.doctolib.fr/hopital-public/lille/chu-lille-vaccination-covid-19?pid=practice-163202>

Vous souhaitez être renfort médical sur ce site de vaccination : Pour ce faire, le [formulaire ci-joint](#) est à adresser uniquement à cette adresse mail : ce-vac-chu@chu-lille.fr

- **Hôpital Privé Le Bois**
 - Lieu de vaccination : 44 Avenue Marx Dormoy, 59000 Lille
 - Horaires : du lundi au vendredi de 7h à 19h30

- Sur rendez-vous :
 - <https://www.doctolib.fr/centre-de-sante/villeneuve-d-ascq/vaccination-covid-19-hopital-prive-le-bois-et-villeneuve-d-ascq?pid=practice-163992>
 - Par tél. 09 70 30 17 06
- **Hôpital Saint Vincent / GHICL**
 - Lieu de vaccination : 51 bd de Belfort - 59000 Lille
 - Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 17h
 - Sur rendez-vous :
 - <https://partners.doctolib.fr/espice-etablissement-de-sante-prive-d-interet-collectif/lille/centre-de-vaccination-covid-19-sv>
 - Par tél. 03 20 87 75 30
- **Ville de Lille (Fives)**
 - Lieu de vaccination : Salle des Fêtes de Fives - 91 rue de Lannoy - 59800 Lille
 - Horaires : du lundi au samedi 9h-12h et 13h-18h
 - Sur rendez-vous :
 - <https://partners.doctolib.fr/centre-de-vaccinations-internationales/lille/centre-de-vaccination-lille-fives-salle-des-fetes>
 - Par tél. 03 62 26 08 20
- **Ville de Lille**
 - Lieu de vaccination : Institut Pasteur - 1 rue du Professeur Calmette - 59800 Lille
 - Horaires : du lundi au vendredi 8h-20h, samedi 9h-13h
 - Sur rendez-vous :
 - <https://partners.doctolib.fr/centre-de-vaccinations-internationales/lille/centre-vaccination-institut-pasteur-de-lille>
 - Par tél. 03 20 87 79 80
- **Centre Paul Boulanger / CPTS Lille Ouest**
 - Lieu de vaccination : Maison de Santé - Centre Paul boulanger - Bd du Professeur Jules Leclerc - 59000 Lille
 - Horaires : du lundi au dimanche de 9h à 13h et de 14h à 18h
 - Sur rendez-vous :
 - <https://www.doctolib.fr/hopital-public/lille/chu-lille-vaccination-covid-19?pid=practice-163202>
 - Par téléphone au 03 62 94 36 77

Lomme – GHICL / Hôpital St Philibert

- Lieu de vaccination : 130 Rue du Grand But – BP 249 – 59462 Lomme Cedex
- Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 17h
- Sur rendez-vous :
 - <https://partners.doctolib.fr/espice-etablissement-de-sante-prive-d-interet-collectif/lille/centre-de-vaccination-covid-19-reserve-professionnel-de-sante-ghicl>
 - Par tél. 03 20 22 52 76

Maubeuge

- **CPTS Val de Sambre :**
 - Lieu de vaccination : La Luna – Espace Sculfort – Avenue Jean Jaurès - 59600 Maubeuge
 - Horaires : du lundi au dimanche de 8h à 21h
 - Sur rendez-vous :

- <https://www.maiia.com/centre-de-vaccination/59600-maubeuge/centre-de-vaccination-la-luna--espace-sculfort->
- Tél : 03.27.62.21.80

- **Centre Hospitalier Sambre Avesnois :**

- Lieu de vaccination : 13 Bd Louis Pasteur - 59600 Maubeuge
- Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 17h
- Sur rendez-vous :
 - Tél : 03 27 69 87 86
 - <https://booking.keldoc.com/centre-hospitalier/maubeuge-59600/centre-hospitalier-de-sambre-avesnois>

Orchies - CPTS Pévèle du Douaisis

- Lieu de vaccination : Salle la Grange – 11 Albert Poutrains – 59310 Orchies
- Horaires : du lundi au vendredi de 8h à 20h, le samedi de 8h à 14h
- Sur rendez-vous :
 - Par tél. 03 27 99 17 80
 - https://partners.doctolib.fr/centre-de-sante/orchies/centre-de-vaccination-covid-19-orchies?speciality_id=5494&enable_cookies_consent=1

Roncq – Polyclinique Saint-Roch

- Lieu de vaccination : 56 rue de Lille – 59223 Roncq
- Horaires : du lundi au vendredi de 8h30-19h30
- Sur rendez-vous :
 - Par téléphone 03 59 03 20 68
 - <https://partners.doctolib.fr/clinique-privee/roncq/centre-de-vaccination-covid-19-clinique-saint-roch>

Roubaix – Centre Hospitalier / CPTS de Roubaix

- Lieu de vaccination : Centre Julien Lagache - 31 rue de Barbieux - 59100 Roubaix
- Horaires : du lundi au samedi
- Sur rendez-vous :
 - **Pour les professionnels de santé :** <https://www.doctolib.fr/hopital-public/roubaix/centre-de-vaccination-covid-19-reserve-aux-professionnels-de-sante-de-l-etablissement>
 - Pour la population : <https://www.doctolib.fr/hopital-public/roubaix/ch-de-roubaix-centre-de-vaccination-covid-19>

Vous souhaitez être renfort médical sur ce site de vaccination :

https://doodle.com/poll/nxm8ns6ni5d96wty?utm_source=poll&utm_medium=link

Saint Amand Les Eaux – Centre Hospitalier

- Lieu de vaccination : 19 Rue des Anciens d'Afrique du N - 59230 Saint-Amand-les-Eaux
- Horaires : du lundi au samedi de 8h à 20h
- Sur rendez-vous :
 - Par téléphone au 03 27 22 96 27
 - <https://www.doctolib.fr/hopital-public/saint-amand-les-eaux/centre-de-vaccination-de-l-amandinois>

Saint Saulve – Polyclinique du Parc

- Lieu de vaccination : 48 Rue Henri Barbusse - 59880 Saint-Saulve
- Horaires : du lundi au samedi de 8h à 13h et de 13h30 à 18h30

- Sur rendez-vous :
 - <http://elsanhdf.fr/vaccination/>
 - <https://www.doctolib.fr/centre-de-sante/saint-saulve/centre-de-vaccination-covid-19-groupe-elsan?pid=practice-162448>
 - Par téléphone au 03 27 23 16 91

Vous souhaitez être renfort médical sur ce site de vaccination : Kami MAHMOUDI, Directeur de Territoire des Hauts de France, ELSAN, mahmoudi@elsan.care, 06 79 32 64 02

Seclin – GHSC / Marie

- Lieu de vaccination : salle Rosenberg – 77 b avenue Marx Dormoy - 59113 Seclin
- Horaires : du mardi au samedi de 9h à 13h
- Sur rendez-vous : https://partners.doctolib.fr/centre-de-vaccinations-internationales/haut-de-france/vaccination-gh-seclin-carvin?pid=practice-165103?speciality_id=5494&enable_cookies_consent=1

Vous souhaitez être renfort médical sur ce site de vaccination :

https://doodle.com/poll/gregphi22rcp9c6h?utm_source=poll&utm_medium=link

Tourcoing – Centre Hospitalier Dron et CPTS Tourcoing Mouvaux Neuville-en-Ferrain

- Lieu de vaccination : CH Dron - 155 rue du Président Coty - 59200 Tourcoing – Bâtiment des maladies infectieuses et du voyageur – Centre des vaccinations internationales (1^{er} étage) – [Voir plan](#)
- Horaires : du lundi au vendredi 9h-12h et 13h-17h, samedi 9h-12h
- Sur rendez-vous :
 - Par téléphone au 03 20 69 45 78
 - <https://www.ch-tourcoing.fr/rendez-vous-en-ligne/>
 - <https://www.doctolib.fr/hopital-public/tourcoing/centre-de-vaccination-ch-tourcoing-reserve-aux-professionnels-de-sante?pid=practice-162916>

Valenciennes

- **Polyclinique Vauban :**
 - Lieu de vaccination : 10 Avenue Vauban - 59300 Valenciennes
 - Horaires : du lundi au samedi 8h-13h et 13h30- 18h30
 - Sur rendez-vous :
 - Par téléphone au 03 61 32 71 39 (de 9h à 13h du lundi au vendredi)
 - <http://elsanhdf.fr/vaccination/>
 - <https://www.doctolib.fr/centre-de-sante/saint-saulve/centre-de-vaccination-covid-19-groupe-elsan?pid=practice-162448>

Vous souhaitez être renfort médical sur ce site de vaccination : Kami MAHMOUDI, Directeur de Territoire des Hauts de France, ELSAN, mahmoudi@elsan.care, 06 79 32 64 02

- **Centre Hospitalier Valenciennes / CPTS Grand Valenciennes :**
 - Lieu de vaccination : Gymnase de l'école Jean Mineur – Rue de la Cokerie – 59300 Valenciennes
 - Horaires : du lundi au vendredi 9h-17h, samedi et dimanche 11h-17h (pour les professionnels de santé du lundi au vendredi 9h-20h, samedi et dimanche 11h-19h)
 - Sur rendez-vous :
 - Tél. 03 27 14 08 29
 - <https://partners.doctolib.fr/centre-de-sante/valenciennes/centre-vaccination?placeId=practice-162438&specialityId=5494>

Villeneuve d'Ascq

- **Hôpital Privé de Villeneuve d'Ascq :**
 - Lieu de vaccination : 20 Avenue de la Reconnaissance, 59650 Villeneuve-d'Ascq
 - Horaires : du lundi au vendredi 7h-19h30
 - Sur rendez-vous :
 - <https://www.doctolib.fr/centre-de-sante/villeneuve-d-ascq/vaccination-covid-19-hopital-prive-le-bois-et-villeneuve-d-ascq?pid=practice-163991>
 - Par tél. 09 70 30 17 07
- **CPTS de la Marque :**
 - Lieu de vaccination : Salle Marianne – Place Salvador Allende – 59650 Villeneuve d'ascq
 - Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
 - Sur rendez-vous : <https://www.doctolib.fr/> (cptsdelamarque)

Wasquehal – CPTS de la Marque

- Lieu de vaccination : Salle Pierre Herman - 5 rue Jean Macé – 59290 Wasquehal
- Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Sur rendez-vous :
 - Par téléphone au 03 20 65 71 80
 - <https://partners.doctolib.fr/centre-depistage-covid/wasquehal/cpts-de-la-marque?pid=practice-164065>

Oise (60)

Beauvais – Centre Hospitalier Simone Veil

- Lieu de vaccination : locaux de l'IFSI (40 av Léon Blum – 60000 Beauvais), accès par la formation continue, à côté de la zone hélicoptérée. Un fléchage est mis en place dès l'entrée de l'hôpital
- Horaires : du lundi au vendredi 8h30-18h, samedi 14h30-18h, dimanche 9h30-12h
- Sur rendez-vous :
 - https://partners.doctolib.fr/hopital-public/beauvais/vaccination-covid-beauvais-chaumont-en-vexin?speciality_id=5494&enable_cookies_consent=1
 - par téléphone au 03 44 11 26 26

Vous souhaitez être renfort médical sur ce site de vaccination :

https://doodle.com/poll/h4wheawe8fkstbmr?utm_source=poll&utm_medium=link_ou_s.cnigniet@ch-beauvais.fr

Breteil – Institut Médical Rééducation et Réadaptation de Breteil

- Lieu de vaccination : 32 rue de Paris - 60120 Breteil
- Horaires : du lundi au vendredi 9h-13h et 13h30-17h
- Sur rendez-vous :
 - Ligne téléphonique au 03 60 29 61 54
 - https://partners.doctolib.fr/centre-de-sante/breteil/institut-medical-de-breteil?speciality_id=5494&enable_cookies_consent=1

Breuil le Sec – Centre Hospitalier Isarien (CHI) Clermont

- Lieu de vaccination : CHI site de Fitz James - unité Vigouroux – rue Guy Boulet - 60840 Breuil le sec
- Horaires : du lundi au vendredi de 8h30 à 18h et samedi de 8h30 à 12h30
- Sur rendez-vous :
 - <https://booking.keldoc.com/centre-hospitalier/breuil-le-sec-60840/centre-hospitalier-isarien-de-clermont/centre-de-vaccination-covid-du-centre-hospitalier-isarien-de-clermont>
 - Par téléphone au 03 44 77 50 15

Vous souhaitez être renfort médical sur ce site de vaccination : vaccinocovid@chi-clermont.fr (+ copie à directeur.chi@chi-clermont.fr) ou tél. 03 44 77 50 15 – Besoins pour avril

Chaumont-en-Vexin – Centre Hospitalier

- Lieu de vaccination : (Au rez-de-chaussée de l'Hôpital) 34 bis rue Pierre Budin - BP 53 - 60240 Chaumont-en-Vexin
- Horaires : du mardi au jeudi de 9h à 12h, vendredi de 9h30 à 12h, samedi de 9h à 12h
- Sur rendez-vous : par téléphone au 03 20 44 49 54

Compiègne

- **Polyclinique Saint Côme : (réservé professionnels de santé)**
 - Lieu de vaccination : 7 rue Jean Jacques Bernard - 60204 Compiègne cedex
 - Horaires : du lundi au vendredi 8h30-12h30
 - Sur rendez-vous :
 - https://partners.doctolib.fr/clinique-privee/compiègne/polyclinique-saint-come-vaccination?speciality_id=5494&enable_cookies_consent=1
 - par téléphone au 09 70 30 17 02 de 10h à 12h et de 14h à 16h

- **Centre Hospitalier Compiègne - GHICN : (réservé professionnels de santé)**
 - Lieu de vaccination : Centre Hospitalier Intercommunal de Compiègne-Noyon – Site de Mercière (en Salle des conférence niveau 0) - 8 av Henri Adnot - 60200 Compiègne
 - Horaires : du lundi au vendredi 10h-13h et 14h-16h, samedi 14h-16h
 - Sur rendez-vous :
 - <https://www.keldoc.com/centre-hospitalier/compiegne-60200/centre-hospitalier-intercommunal-compiegne-noyon>
 - par téléphone au 03 60 40 70 93 et 03 44 23 66 33 du lundi au vendredi de 9h à 17h
- **Centre de vaccination - Ville de Compiègne**
 - (Salle de la victoire) 112 Rue Saint-joseph, 60200 Compiègne
 - 03 59 55 35 60
 - Sur rendez-vous : https://partners.doctolib.fr/centre-de-sante/compiegne/centre-de-vaccination-covid-compiegne-arc?pid=practice-165271&enable_cookies_consent=1

Creil

- **GHPSO Creil :**
 - Lieu de vaccination : Hôpital de Jour de Médecine - boulevard Laennec - 60100 CREIL
 - Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h30
 - Sur rendez-vous :
 - Tél. 03 44 61 66 97 ou 03 44 61 66 98
 - <https://partners.doctolib.fr/hopital-public/creil/ghpso-centre-de-vaccination-covid-19-reserve-aux-professionnels-de-sante>
- **MSP Creil :**
 - Lieu de vaccination : 59 rue du Plessis Pommeraye - 60100 Creil
 - Horaires : du lundi au vendredi 9h-12h et 13h30-18h30, samedi 9h-13h
 - Sur rendez-vous :
 - par téléphone au 03 65 65 72 53 / 07 52 59 85 08
 - <https://www.doctolib.fr/centre-de-sante/creil/maison-de-sante-de-creil?pid=practice-77694>
 - Par mail : centrecovid19creil@gmail.com

Vous souhaitez être renfort médical sur ce site de vaccination :
centrecovid19creil@gmail.com

Crépy-en-Valois - Ville

- Lieu de vaccination : 3 Mail Philippe d'Alsace – 60800 Crépy-en-Valois
- Horaires : lundi 14h-17h45, du mardi au vendredi 9h-12h30 et 14h-17h45
- Sur rendez-vous :
 - https://partners.doctolib.fr/centre-depistage-covid/crepy-en-valois/centre-de-vaccination-covid-ville-de-crepy-en-valois?highlight%5Bagenda_ids%5D%5B%5D=410456
 - Par téléphone au 03 44 59 44 49

Formerie – MSP de Formerie

- Lieu de vaccination : Salle des Fêtes – 6 rue Georges Clémenceau – 60220 Formerie
- Horaires : du lundi au vendredi 14h-18h, samedi 8h-12h
- Sur rendez-vous :

- <https://www.doctolib.fr/vaccination/formerie>
- Par téléphone au 03 44 46 17 57

Nogent-sur-Oise – Ville

- Lieu de vaccination : 95 rue du Général de Gaulle – 60180 Nogent-sur-Oise
- Horaires : du lundi au samedi 9h-12h et 14h-17h30
- Sur rendez-vous :
 - <https://www.doctolib.fr/centre-de-sante/nogent-sur-oise/centre-de-vaccination-covid-centre-municipal-de-sante-de-nogent-sur-oise>
 - Par téléphone au 03 75 19 01 03

Noyon – Communauté de Communes du Pays Noyonnais

- Lieu de vaccination : Salle du Théâtre le Chevalet – 6 place Aristide Briand
- Horaires :
- Sur rendez-vous : Tél. 08 01 90 80 30

Senlis – Centre Hospitalier Senlis GHPSO

- Lieu de vaccination : Hôpital de Jour Chimiothérapie – 14 av Paul Rougé - 60300 Senlis
- Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h30
- Sur rendez-vous :
 - Tél. 03 44 61 66 97 ou 03 44 61 66 98
 - <https://partners.doctolib.fr/hopital-public/creil/ghpso-centre-de-vaccination-covid-19-reserve-aux-professionnels-de-sante?pid=practice-165161>

Pas-de-Calais (62)

Arras – Centre Hospitalier

- Lieu de vaccination : Service de santé au travail, bâtiment Churchill – 3 Bd Besnier - 62022 Arras
- Horaires : du lundi au vendredi de 8h à 18h, les samedis de 10h à 17h
- Sur rendez-vous :
 - **Pour les professionnels de santé** : Par mail campagne.vaccination@gh-artoisternois.fr
 - Pour la population :
 - Tél. 03 21 21 10 33 du lundi au vendredi de 8h à 18h
 - <https://www.doctolib.fr/hopital-public/arras/ght-artois-ternois-vaccination-covid/booking/places?specialityId=5494>

Vous souhaitez être renfort médical sur ce site de vaccination : mobilisation.covid@gh-artoisternois.fr

Avesnes-le-Comte – Centre SDIS

- Ouverture prévue en mars
- Lieu de vaccination : Salle Jacques Nirdol – 15 rue des Fossés – 62810 Avesnes-le-Comte
- Horaires : du lundi au dimanche 8h-12h30 et 13h30-18h
- Sur rendez-vous :
 - par téléphone : 08 00 04 04 04
 - <https://partners.doctolib.fr/centre-de-sante/bruay-la-buissiere/centre-de-vaccination-covid-pas-de-calais?pid=practice-164610>

Bapaume – Centre Hospitalier

- Lieu de vaccination : Foyer occupationnel – 55 av de la république - 62453 Bapaume
- Horaires : du lundi au vendredi de 8h à 18h, les samedis de 10h à 17h
- Sur rendez-vous :
 - **Pour les professionnels de santé** : Par mail campagne.vaccination@gh-artoisternois.fr
 - Pour la population :
 - Tél. 03 21 21 10 33 du lundi au vendredi de 8h à 18h
 - <https://www.doctolib.fr/hopital-public/arras/ght-artois-ternois-vaccination-covid/booking/places?specialityId=5494>

Vous souhaitez être renfort médical sur ce site de vaccination : mobilisation.covid@gh-artoisternois.fr

Berck – Fondation Hopale :

- Lieu de vaccination : Kursaal - 23 av du Général de Gaulle – 62600 Berck
- Horaires :
- Sur rendez-vous :
 - Par téléphone au 03 92 04 34 71
 - <https://www.keldoc.com/centre-hospitalier/berck-62600/fondation-hopale/centre-de-vaccination-de-la-fondation-hopale?category=-1&cabinet=16886&specialty=144>

Beuvry – Centre Hospitalier Béthune-Beuvry :

- Lieu de vaccination : Service Aire Cancer – Rez-de-Chaussée Bât. Principal - 27 rue Delbecque – 62660 Beuvry
- Horaires : Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h30
- Sur rendez-vous :
 - <https://www.doctolib.fr/hopital-public/bethune-beuvry/centre-hospitalier-de-bethune-beuvry-vaccination-professionnel-de-sante>
 - par téléphone au 03 21 64 41 55

Blendecques - Clinique de St Omer

- Lieu de vaccination : 71 Rue Ambroise Paré, 62575 Blendecques
- Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h
- Sur rendez-vous :
 - Par téléphone au 03 92 04 34 71 / 03 91 92 50 11
 - <http://elsanhdf.fr/vaccination/>
 - <https://www.doctolib.fr/centre-de-sante/saint-saulve/centre-de-vaccination-covid-19-groupe-elsan?pid=practice-162482>

Vous souhaitez être renfort médical sur ce site de vaccination : Kami MAHMOUDI, Directeur de Territoire des Hauts de France, ELSAN, mahmoudi@elsan.care, 06 79 32 64 02

Boulogne-sur-Mer - Centre Hospitalier

- Lieu de vaccination : Unité Médico judiciaire – Allée Jacques Monod – Boulogne-sur-Mer
- Horaires : Du lundi au vendredi de 9h à 17h, samedi 9h-13h
- Sur rendez-vous :
 - <https://partners.doctolib.fr/hopital-public/boulogne-sur-mer/ch-boulogne-sur-mer-centre-de-vaccination-covid-19>
 - par téléphone au 03 21 99 33 33

Bruay La Buisnière – Centre SDIS

- Lieu de vaccination : Salle Marmottan – 10 place Marmottan – 62700 Bruay la Buisnière
- Horaires : du lundi au dimanche 8h-12h30 et 13h30-18h
- Sur rendez-vous :
 - par téléphone : 08 00 04 04 04
 - <https://partners.doctolib.fr/centre-de-sante/bruay-la-buissiere/centre-de-vaccination-covid-pas-de-calais?pid=practice-164610>

Calais :

- **Centre Hospitalier Calais Uniquement pour le personnel hospitalier**
- **Ville Calais – Réservé aux professionnels médicaux, paramédicaux et médico-sociaux, agissant en libéral, structures privées, SDIS et SAD**
 - Ouvert
 - Lieu de vaccination : Forum Gambetta – 23 Bd Léon Gambetta – 62100 Calais
 - Horaires :
 - Sur rendez-vous :
 - Par téléphone au 03 21 46 20 56
 - <https://partners.doctolib.fr/centre-de-vaccinations-internationales/calais/centre-de-vaccination-covid-19-forum-gambetta>

Carvin – GHSC / Marie

- Lieu de vaccination : salle des fêtes le Patio - route de Meurchin - 62220 Carvin

- Horaires : du mardi au samedi 9h-13h
- Sur rendez-vous : <https://partners.doctolib.fr/centre-de-vaccinations-internationales/haut-de-france/vaccination-gh-seclin-carvin?pid=practice-165103>

Vous souhaitez être renfort médical sur ce site de vaccination :

https://doodle.com/poll/b9bev6qeyeb6vv87?utm_source=poll&utm_medium=link

Desvres – SDIS Desvres

- Lieu de vaccination : Ancienne maison intercommunale des services - Rue claudette et rue de la gare - 62240 Desvres
- Horaires : du lundi au dimanche 9h-12h30 et 13h30-18h
- Sur rendez-vous :
 - par téléphone : 08 00 04 04 04
 - <https://partners.doctolib.fr/centre-de-sante/bruay-la-buissiere/centre-de-vaccination-covid-pas-de-calais?pid=practice-164610>

Écuire – Centre Hospitalier de l'Arrondissement de Montreuil, COSEC 2

- Lieu de vaccination : 2 Rue de Montreuil – 62170 Écuire
- Horaires :
- Sur rendez-vous :
 - Tél. 03 21 89 35 15
 - <https://partners.doctolib.fr/centre-de-sante/ecuire/centre-covid-montreuil>

Gauchin-Verloingt – MSPP Léonard de Vinci

- Lieu de vaccination : MSPP Léonard de Vinci (site du CH Ternois) – 176 rue d'Hesdin – 62130 Gauchin-verloingt
- Horaires : du lundi au vendredi de 8h à 18h, les samedis de 10h à 17h
- Sur rendez-vous :
 - **Pour les professionnels de santé** : Par mail campagne.vaccination@gh-artoisternois.fr
 - Pour la population :
 - Tél. 03 21 21 10 33 du lundi au vendredi de 8h à 18h
 - <https://www.doctolib.fr/hopital-public/arras/ght-artois-ternois-vaccination-covid/booking/places?specialityId=5494>

Vous souhaitez être renfort médical sur ce site de vaccination : mobilisation.covid@gh-artoisternois.fr

Helfaut – CHRSO et CPTS Audois

- Lieu de vaccination : CH de Saint-Omer - Salle des sports du pavillon 3 – Rue de Blendecques – 62570 Helfaut
- Horaires :
 - CHRSO : lundi 14h-18h, mardi au vendredi 9h-12h30 et 13h30-17h
 - CPTS : lundi à vendredi 11h-19h, samedi et dimanche 9h-13h
- Sur rendez-vous :
 - <https://partners.doctolib.fr/hopital-public/saint-omer/ch-region-st-omer-centre-de-vaccination-covid-19>
 - par téléphone au 03 21 88 70 00, poste 6182 du lundi au vendredi de 9h à 17h

Hénin-Beaumont – Polyclinique AHNAC

- Lieu de vaccination : 1110 route de courrières – 62110 Hénin-Beaumont
- Horaires : Du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30
- Sur rendez-vous :

- <https://www.doctolib.fr/espice-etablissement-de-sante-prive-d-interet-collectif/henin-beaumont/polyclinique-d-henin-baumont>
- Par téléphone au 03 21 13 32 51

Laventie – CPTS Artois-Lys

- Lieu de vaccination : Salle des fêtes – Rue Delphin Chavatte - Laventie
- Horaires : Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, samedi 9h-13h
- Sur rendez-vous :
 - <https://partners.doctolib.fr/centre-de-sante/laventie/centre-de-vaccination-covid-19-flandre-lys?pid=practice-165123>
 - par téléphone au 06 66 11 50 76

Lens

- **Centre Hospitalier Lens :**
 - Lieu de vaccination : Bâtiment Nayrac F4 - 99 route de la Bassée - Lens
 - Horaires : Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
 - Sur rendez-vous :
 - Par téléphone au 03 62 61 84 37
 - https://partners.doctolib.fr/hopital-public/lens/ch-de-lens-lens?speciality_id=5494&enable_cookies_consent=1
- **CPTS Lens La Gohelle :**
 - Ouverture prévue fin février
 - Lieu de vaccination : Salle Bertinchamps – Rue Denis Cordonnier – 62300 Lens
 - Horaires : Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
 - Sur rendez-vous : *pas de modalité à ce jour*

Lestrem – CPTS Artois-Lys

- Lieu de vaccination : Centre socioculturel Jean de la Fontaine – 301 Allée Pierre Macquart – 62136 Lestrem
- Horaires : Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h, samedi 9h-13h
- Sur rendez-vous :
 - <https://partners.doctolib.fr/centre-de-sante/laventie/centre-de-vaccination-covid-19-flandre-lys?pid=practice-165125>
 - par téléphone au 06 66 11 50 76

Liévin – CPTS Liévin Pays d’Artois

- Lieu de vaccination : Salle Gilbert Régnier – Rue Montgolfier – 62800 Liévin
- Horaires : Du lundi au vendredi de 12h à 20h et le samedi de 12h à 16h
- Sur rendez-vous :
 - <https://www.maiia.com/centre-de-vaccination/62800-lievin/centre-de-vaccination-lievin-pays-dartois>
 - Par téléphone au 06 23 59 09 93

Lumbres – SDIS Lumbres

- Lieu de vaccination : Salle Leio Lagrang – rue d’Isle – 62380 Lumbres
- Horaires : du lundi au dimanche 9h-12h30 et 13h30-18h
- Sur rendez-vous :
 - par téléphone : 08 00 04 04 04
 - <https://partners.doctolib.fr/centre-de-sante/bruay-la-buissiere/centre-de-vaccination-covid-pas-de-calais?pid=practice-164610>

Saint-Martin-Boulogne – Centre Médico Chirurgical de la Côte d’Opale (CMCO)

- Lieu de vaccination : Centre médical spécialisé - 173, route de Desvres – Boulogne-sur-Mer (CMCO accès bâtiment B1 3ème étage)
- Horaires : Du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h
- Sur rendez-vous :
 - **Pour les professionnels de santé** de moins de 65 ans du Boulonnais : 1 journée vaccination le **jeudi 25/02 de 9h à 17h** : <https://www.doctolib.fr/clinique-privee/saint-martin-boulogne/centre-de-vaccination-mco-groupe-hpl>
 - Pour la population :
 - par téléphone au 09 70 30 17 01
 - <https://www.doctolib.fr/clinique-privee/saint-martin-boulogne/centre-de-vaccination-mco-groupe-hpl>

Somme (80)

La CPAM de la Somme recense les volontaires qui souhaitent s'impliquer dans la vaccination afin de mettre en relations l'offre et la demande.

Si vous souhaitez être renfort médical dans la Somme : Service relations professionnels de santé – CPAM – par tél. au 03 22 97 50 30 ou par mail : rps.cpam-amiens@assurance-maladie.fr

Abbeville – Centre Hospitalier/Mairie

- Lieu de vaccination : Mairie d'Abbeville - Salle des fêtes – 15 rue Josse Van Robaix – 80100 Abbeville
- Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 20h
- Sur rendez-vous :
 - Téléphone : 03 22 29 61 37 / 03 60 76 10 33
 - <https://booking.keldoc.com/centre-hospitalier/abbeville-80001/centre-hospitalier-abbeville-salle-des-fetes>

Albert – Centre Hospitalier

- Lieu de vaccination : Salle communale (Gymnase) – Rue Paul Langevin – 80300 Albert
- Horaires : Du mardi au vendredi 9h-12h et 14h-17h
- Sur rendez-vous :
 - Par téléphone au 03 92 04 34 71 / 03 22 74 38 40
 - <https://partners.doctolib.fr/hopital-public/albert/ch-d-albert-centre-de-vaccination-covid-19>

Amiens :

- **CHU Amiens**
 - Lieu de vaccination : Place Victor Pauchet – 80080 Amiens
 - Horaires : du lundi au vendredi de 12h à 20h, samedi de 10h à 18h et dimanche de 9h à 13h
 - Sur rendez-vous :
 - <https://booking.keldoc.com/cabinet-medical/amiens-80000/chu-amiens-picardie-site-nord?category=-1&cabinet=16656&specialty=496>
 - Téléphone : 03 22 45 56 80 / 06 47 75 79 05 / 03 28 66 88 15
- **Pôle Privé d'Amiens (Clinique Victor Pauchet, Clinique Cardio urgences, Clinique de l'Europe, Polyclinique de Picardie)**
 - Lieu de vaccination : 65 rue Alexandre Dumas – 80000 Amiens
 - Horaires : du lundi au vendredi de 14h à 20h
 - Sur rendez-vous :
 - https://partners.doctolib.fr/centre-de-sante/amiens/centre-de-vaccination-du-pole-privé-d-amiens?speciality_id=5494&enable_cookies_consent=1
 - Par téléphone au 03 22 33 74 43
- **Espace Santé Maurice Ravel**
 - Lieu de vaccination : 1 bis rue Maurice Ravel – 80000 Amiens
 - Horaires : du lundi au vendredi de 9h30 à 13h et de 14h30 à 18h, samedi 9h à 13h

Vous souhaitez être renfort médical sur ce site de vaccination : Mme Delbaere, secrétaire de la Présidence de la CME au 03 22 08 80 31

- Sur rendez-vous :
 - Par téléphone au 03 92 04 31 71
 - <https://booking.keldoc.com/cabinet-medical/amiens-80000/espace-sante-maurice-ravel?category=-1&cabinet=16655&specialty=496>

Corbie – Maison Médicale de Corbie

- Lieu de vaccination : 36 rue Jacques Pinsonneau – 80800 Corbie
- Horaires : Lundi 13h-15h, mardi 9h-11h, mercredi 14h-17h, jeudi 9h-12h, vendredi 9h-13h, samedi 8h30-11h30
- Sur rendez-vous :
 - Par téléphone au 03 22 96 81 82
 - https://partners.doctolib.fr/centre-de-sante/corbie/centre-de-vaccination-covid-ville-de-corbie?speciality_id=5494&enable_cookies_consent=1

Crécy en Ponthieu – MSP de Crécy en Ponthieu

- Lieu de vaccination : 42 route de Rue – 80150 Crécy en Ponthieu
- Horaires : Mardi, mercredi et jeudi 8h-12h et 14h-17h
- Sur rendez-vous : Par tél. 03 92 04 34 71

Doullens – Centre Hospitalier

- Lieu de vaccination : Espace culturel – rue des neufs Moulins – 80600 Doullens
- Horaires : Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30, samedi de 9h à 13h
- Sur rendez-vous :
 - Par téléphone au 03 22 32 34 47
 - <https://booking.keldoc.com/centre-hospitalier/doullens-80600/centre-hospitalier-doullens?cabinet=16763&specialty=144>

Frville-Escarbotin – Communauté de Commune VIMEU Baie de la Somme

- Lieu de vaccination : Salle Edith Piaf – 56 rue Henri Barbusse – 80130 Frville-Escarbotin
- Horaires : Du mardi au vendredi 8h-12h et 14h-18h
- Sur rendez-vous :
 - Par téléphone au 03 22 26 08 80
 - https://partners.doctolib.fr/centre-de-sante/frville-escarbotin/centre-de-vaccination-covid-vimeu-baie-de-somme?speciality_id=5494&enable_cookies_consent=1

Montdidier – CHIMR / EHPAD Lucien Vivien

- Lieu de vaccination : EHPAD Lucien Vivien – Rue du Chemin Vert – 80500 Montdidier
- Horaires : Mardi 13h-17h et jeudi 9h-17h
- Sur rendez-vous : <https://booking.keldoc.com/centre-hospitalier/montdidier-80500/centre-hospitalier-montdidier-roye-ehpad-lucien-vivien?category=-1&cabinet=16764&specialty=144>

Péronne – Centre Hospitalier

- Lieu de vaccination : Place du Jeu de Paume – 80201 Péronne
- Horaires : Du lundi au dimanche de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- Sur rendez-vous :
 - Par tél. 03 22 83 61 14
 - https://partners.doctolib.fr/hopital-public/peronne/ch-de-peronne?speciality_id=5494&enable_cookies_consent=1

Roye – CHIMR Roye / MSP

- Lieu de vaccination : 2 rue Docteur Alexandre Remond – 80700 Roye

- Horaires : Mercredi 9h-17h et vendredi 9h-13h
- Sur rendez-vous : <https://booking.keldoc.com/centre-hospitalier/montdidier-80500/centre-hospitalier-montdidier-roye-ehpad-lucien-vivien?category=-1&cabinet=16764&specialty=144>

Saleux - CPTS Grand Amiens

- Lieu de vaccination : Salle Espace Eugène Viandier – Place Numa Buignet – 80480 Saleux
- Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 19h, samedi de 9h à 18h
- Sur rendez-vous :
 - https://partners.doctolib.fr/centre-de-sante/saleux/centre-de-vaccination-covid-19-de-saleux?pid=practice-164882?speciality_id=5494&enable_cookies_consent=1
 - Par téléphone au 03 22 09 34 34

Vous souhaitez être renfort médical sur ce site de vaccination : Besoins du lundi au vendredi de 9h à 14h et de 14h à 19h, le samedi jusque 18h : renfort-vaccination-covid@cpts-grand-amiens.fr

Actualisation modalités rémunération et modalités de participation médecins volontaires centres de vaccination (Source : ARS, Assurance Maladie, Ordre du Nord et URPS ML) :

Pour les médecins libéraux s'impliquant ou souhaitant s'impliquer dans les centres de vaccination, voici les informations en notre possession à ce jour. Attention, si ces informations sont relativement stabilisées, elles ne sont pas complètes et pourraient être amenées à se compléter dans les prochains jours.

A titre liminaire, il convient de souligner que les médecins libéraux participant à la campagne vaccinale (peu importe le lieu) bénéficieront d'une protection fonctionnelle, en vertu de l'article L.3131-6 CSP rendu applicable par l'article L.3131-15 sur le fondement duquel la campagne est lancée.

Si tous les médecins volontaires peuvent contribuer à la vaccination, ils doivent néanmoins remplir certaines obligations, notamment :

- être inscrit au Tableau de l'Ordre,
- avoir informé le Conseil départemental de cette activité, hormis les salariés et hospitaliers.

C'est l'Agence Régionale de Santé qui organise la mise en place des Centres de vaccination, en concertation avec les professionnels de santé et leurs représentants.

(...)

S'agissant de la responsabilité civile professionnelle (RCP) :

Tout médecin **assuré en nom propre** en Responsabilité Civile Professionnelle peut avoir une activité vaccinale.

Tout médecin qui n'est **pas assuré en nom propre** et qui va avoir une activité vaccinale pour un organisme (établissement de santé, MSP, Centre de Santé, ...) **doit disposer d'un contrat, d'une lettre de mission ou tout autre document** attestant que l'organisme a contracté une assurance RCP qui couvre son activité.

La réparation intégrale des accidents médicaux imputables à des activités de soins réalisés à l'occasion de la campagne vaccinale anti-covid-19 sera assurée par l'ONIAM au titre de la solidarité nationale, comme pour les vaccins obligatoires.

S'agissant de la déclaration de site distinct auprès de votre Ordre départemental :

1. Le médecin **installé** a la possibilité de :

- participer à la campagne de vaccination au sein d'un Centre de vaccination à condition **d'avoir déclaré cette activité** auprès de l'Ordre départemental en indiquant le lieu et l'adresse du Centre et l'arrêt de cette activité. L'Ordre du Nord tolère que l'administration du centre de vaccination le fasse pour lui, à confirmer pour les autres départements ;
- **se faire remplacer** au sein de son cabinet pendant qu'il exerce au Centre de vaccination, à condition d'avoir préalablement transmis sa demande de remplacement en précisant ce fait pour l'Ordre du Nord, à confirmer pour les autres départements.

2. Le médecin **remplaçant thésé** peut exercer au sein d'un Centre dans le cadre d'un contrat préalablement établi et transmis au Conseil Départemental avec ce Centre ou dans le cadre d'une réquisition.

3. Le médecin **retraité sans activité** peut exercer au sein d'un Centre de vaccination après information préalable du Conseil départemental de l'Ordre, à condition de pratiquer ces vaccinations dans des Centres où un accompagnement est prévu par un médecin en activité responsable de la sécurité des patients.

Sans assurance en nom propre, le médecin **retraité sans activité doit disposer d'un contrat, d'une lettre de mission ou tout autre document** attestant que l'organisme où se déroule la vaccination a contracté une assurance RCP qui couvre son activité.

4. **L'interne ou Docteur Junior (remplaçant non thésé)** peut exercer au sein d'un Centre de vaccination, indépendamment de sa capacité à participer à la vaccination dans le cadre de ses activités statutaires, dans le cadre de contrats d'adjoint ou de remplaçant, sous condition que le médecin remplacé soit bien sur place afin de permettre une supervision.

5. Le médecin **hospitalier / salarié** peut exercer au sein d'un Centre de vaccination sans aucune information à transmettre à l'Ordre. En cas de souhait d'exercer dans un autre Centre, il convient d'en informer sa direction.

S'agissant de la e-CPS : tous les médecins inscrits à l'ordre peuvent activer une e-CPS, même s'ils ne disposent pas d'une CPS (ce qui est le cas de certains retraités sans activité). Il faut disposer soit d'un ordinateur équipé d'un lecteur de carte à puce, soit avoir un numéro de portable et une adresse email renseignée dans ses coordonnées au RPPS. Les internes en médecine et les docteurs juniors, qui disposent d'une CPF, peuvent également activer une e-CPS, selon les mêmes modalités que les médecins.

A noter : **Pour réactiver une carte CPS d'un médecin (ex : un retraité) :**

- Allez sur <https://monespace.medecin.fr/user/login>
- Vérifiez si le mail + le numéro de téléphone sont valides afin de pouvoir lancer une e-CPS
- Si erreur ou dysfonctionnement, contacter l'ANS : 08 25 85 20 00

Rémunération des professionnels de santé durant la campagne vaccinale (*mise à jour 21/02/21*) :

Depuis le lancement de la campagne de vaccination, le code unique VAC sert à rémunérer aussi bien la consultation médicale préalable à la vaccination (incluant le cas échéant la première injection vaccinale) que l'acte d'injection seul.

À partir du 23 février 2021 et **une fois le logiciel métier mis à jour** avec les fiches réglementaires FR 217 et 214v3, le médecin doit facturer :

- le code VAC d'une valeur unique de 25 euros en métropole (29,60 euros dans les Drom) en cas de consultation ou de visite médicale préalable à la vaccination (tarif comportant la première injection si elle est réalisée dans le même temps) ;
- le code INJ d'une valeur de 9,60 euros (en métropole et dans les Drom) lorsque seule l'injection vaccinale est réalisée.

Ces codes VAC et INJ sont :

- exclus du parcours de soins ;
- remboursés à 100 % ;
- exonérés des franchises et des participations forfaitaires ;
- obligatoirement en tiers payant ;
- sans dépassement autorisés.

À noter que les majorations de déplacement, les IK et/ou la majoration F sont facturables en sus des codes VAC et INJ.

En cas de majoration ou complément associé à ces codes VAC et INJ (et uniquement dans ce cas), il est impératif d'indiquer l'EXO DIV 3 afin de garantir la prise en charge à 100 % de la vaccination pour le patient.

Un [arrêté publié le 06 février](#) dernier est venu préciser les modalités d'indemnisation des professionnels de santé participant à la campagne vaccinale. [Un MARS](#) a par ailleurs été diffusé cette semaine.

Les modalités décrites ci-après se substituent donc à celles déployées jusqu'à présent.

Depuis le 07 février dernier, le dispositif de la réquisition ne peut plus être mobilisé au titre de la campagne vaccinale ; pour les interventions ayant fait l'objet d'une réquisition depuis le 07 février, les structures doivent se reporter aux modalités décrites ci-après.

La réquisition pourra toujours être mobilisée pour le renfort des services subissant des tensions RH du fait de la crise épidémique (et ce dans les conditions définies préalablement).

Pour l'envoi des bordereaux mentionnés, se référer aux adresses fonctionnelles suivantes :

- Lille-Douai : facturation-vaccin-covid.cpam-lille-douai@assurance-maladie.fr
- Côte d'Opale : bordereaucentre covid.cpam623@assurance-maladie.fr
- Somme : vaccin.cpam-amiens@assurance-maladie.fr
- Flandres : covidPS.cpam-flandres@assurance-maladie.fr
- Hainaut : vaccin covid.cpam599@assurance-maladie.fr
- Artois : vaccins-ehpad.cpam-artois@assurance-maladie.fr - vaccins-cdv.cpam-artois@assurance-maladie.fr
- Roubaix-Tourcoing : vaccin covid.cpam597@assurance-maladie.fr
- Aisne : frais-de-sante-fsp.cpam-aisne@assurance-maladie.fr
- Oise : bordereauvaccination.cpam601@assurance-maladie.fr

1. Intervention des professionnels libéraux

Peu importe la nature du centre de vaccination, pour les PS libéraux ou les salariés des centres de santé, la rémunération peut se faire :

- Soit au paiement à l'acte ;

- Soit à la vacation sous forme d'un paiement forfaitaire :
 - Pour les infirmiers diplômés d'État libéraux : 220€ par demi-journée d'activité d'une durée minimale de quatre heures et 240€ par demi-journée d'activité effectuée le samedi après-midi, le dimanche et les jours fériés. En cas d'intervention inférieure à quatre heures, le forfait est égal à 55€ par heure ou 60€ le samedi après-midi, le dimanche et les jours fériés ;
 - Pour les médecins libéraux : 420€ par demi-journée d'activité d'une durée minimale de quatre heures et 460€ par demi-journée d'activité effectuée le samedi après-midi, le dimanche et les jours fériés. En cas d'intervention inférieure à quatre heures, le forfait est égal à 105€ par heure ou 115€ le samedi après-midi, le dimanche et les jours fériés.

Lorsque ces professionnels interviennent en centre de vaccination : l'envoi du bordereau de facturation à l'assurance maladie est de leur responsabilité.

Voir bordereau type [annexe 2](#) et [annexe 3](#)

Lorsque ces professionnels interviennent au profit d'une vaccination en EHPAD : l'EHPAD adresse pour le paiement de ces professionnels libéraux un bordereau spécifique à la caisse de son lieu d'implantation.

Voir bordereau type [annexe 4](#)

2. Intervention des professionnels salariés de centres de santé

Un centre de santé peut mettre à disposition ses moyens dans un « centre » de vaccination autre que le centre de santé lui-même. Dans ce cas, le centre de santé se comporte comme un professionnel libéral pour la facturation (cf. point 1).

3. Intervention des professionnels remplaçants

Les modalités d'indemnisation des professionnels remplaçants (médecins ou infirmiers) sont identiques à celles définies en 1.

- Un PS réalisant des actes en remplacement d'un titulaire suit le régime du PS libéral titulaire : rémunération à l'acte ou à la vacation avec bordereau envoyé directement à la caisse par le titulaire. Ensuite, le titulaire rétrocède au remplaçant les honoraires dus ;
- Si le PS exerce sans titulaire, il est rémunéré par l'intermédiaire de la structure de rattachement du centre de vaccination qui envoie le bordereau à sa CPAM de rattachement, quel que soit la nature du centre (ambulatoire ou adossé à un établissement de santé).

Voir bordereau type [annexe 5](#)

4. Pour les professionnels non connus de l'AM

Sont visés les **étudiants en médecine** (ayant validé la 2ème année du deuxième cycle des études médicales et interne), les **étudiants infirmiers** en 3ème année d'IFSI ainsi que les **médecins / infirmiers retraités**. Le principe général est le suivant : la structure qui porte le centre de vaccination contractualise avec le professionnel, assure sa rémunération et se fait rembourser par l'assurance maladie. Sur la nature de la relation entre la structure porteuse du centre de vaccination et le professionnel de santé **non connus de l'AM**, plusieurs options sont possibles (cf. [annexe 1](#)) :

- Soit un contrat de travail :
 - Dans ce cas la structure précompte les cotisations salariales et les contributions sociales et le professionnel de santé perçoit le montant net. Les montants affichés de remboursement par l'AMO sont bruts, la structure supportera donc le poids des cotisations patronales sans remboursement par l'Assurance Maladie ;
 - Pour les établissements de santé, le remboursement est globalisé dans le forfait « centre de vaccination » et permet donc de couvrir les cotisations.
- Soit une « convention de collaboration » :
 - Si le professionnel de santé a déjà une activité de travailleur indépendant déclarée, il déclare la rémunération des vacances comme honoraires qui seront alors considérés comme honoraires conventionnés pour prise en charge des cotisations par l'Assurance Maladie ;
 - S'agissant d'un médecin sans activité de travailleur indépendant, il doit adhérer et déclarer ses revenus via le Régime Simplifié des Professions Médicales par exemple.

4.1. Pour les centres portés par une structure ambulatoire

Les centres de santé mentionnés à l'article L. 6323-1 du code de la santé publique, les maisons de santé mentionnées à l'article L. 6323-3 du même code et les communautés professionnelles territoriales de santé mentionnées à l'article L. 1434-12 du même code, signataires de l'accord conventionnel interprofessionnel, qui assurent le fonctionnement d'un centre de vaccination et ont recours pour cette campagne à la participation de professionnels de santé peuvent bénéficier d'une compensation forfaitaire versée par l'assurance maladie à hauteur des montants suivants :

Tarif horaire	Semaine de 8h à 20h	Semaine de 20h à 23h et de 6h à 8h	Dimanches et jours fériés
Médecins retraités	50€	75€	100€
Infirmiers retraités	24€	36€	48€
Internes	50€	75€	100€
Etudiants en médecine ayant validé la 2 ^{ème} année du 2 ^{ème} cycle des études médicales	24€	36€	48€
Etudiants infirmiers en 3 ^{ème} année de soins infirmiers	12€	18€	24€

Ainsi, ces structures peuvent encaisser sur le compte de la société ou de l'association les montants correspondants à l'intervention de ces professionnels. Pour ce faire, le centre est invité à transmettre un bordereau de facturation à sa caisse primaire.

Voir bordereau type [annexe 5](#)

Les centres doivent ensuite reverser intégralement ces rémunérations aux professionnels concernés. Cette construction nécessite que soit établi entre le centre et le professionnel un contrat de prestation. Ce contrat doit contenir les modalités d'intervention et de rémunération.

S'agissant des structures ambulatoires « non connues » de l'Assurance maladie, à savoir les CPTS en cours de signature ACI : les CPTS sont invitées à désigner en son sein une structure connue par l'Assurance maladie (MSP ayant signé l'ACI - ou centre de santé, etc.) qui se chargera d'envoyer les bordereaux de facturation, de réceptionner les financements associés puis de les reverser aux professionnels concernés.

4.2. Pour les centres portés par un établissement de santé

Les établissements de santé sont rémunérés pour les consultations et injections effectuées au titre de la vaccination dans des centres de vaccination dont ils assurent le fonctionnement par une dotation de l'assurance maladie. Chaque ligne vaccinale doit comporter un temps de médecin et un temps d'infirmier permettant la réalisation d'un minimum de quarante injections par période de quatre heures. Un FICHSUP sera prochainement déployé afin de permettre aux établissements d'opérer leur déclaration.

En dehors de l'intervention des professionnels salariés des établissements de santé et à l'instar des centres ambulatoires, les établissements sont invités à reverser les sommes ainsi perçues via le FICHSUP aux professionnels non connus de l'assurance maladie qui sont intervenus dans ces centres. Pour ce faire, les établissements sont invités à se référer à la grille tarifaire définie en point 4.1., afin de permettre au comptable public de reverser ces sommes, lesdits établissements sont invités à contractualiser avec les professionnels concernés.

A noter : s'agissant des centres de vaccination mixtes, s'appuyant sur un établissement de santé et sur une structure ambulatoire : pour des raisons de trésorerie et de gestion administrative, s'agissant des modalités d'indemnisation des professionnels, retraités ou des étudiants en médecine, nous invitons les structures à se rapporter aux modalités définies au présent 4.2.

4.3. Autres cas de figure

- **Pour les centres de vaccinations portés par des collectivités :**

Dans le cas où des collectivités territoriales sont gestionnaires de centres de vaccination : s'agissant de structures non connues de l'Assurance Maladie, c'est auprès de l'ARS qu'elles devront demander le financement par l'intermédiaire du fonds d'intervention régional par le biais d'un conventionnement et elles

devront passer par un contrat de travail avec le professionnel de santé. Cette solution exceptionnelle ne doit être utilisée que lorsqu'aucune structure libérale (MSP, CPTS) ne peut être le gestionnaire du centre.

- **Pour les vaccinations réalisées en ESMS ou en résidence service :**

Les modalités d'indemnisation des professionnels non connus de l'assurance maladie intervenant au sein de ces structures sont identiques à celles définies au point 4.1.

Types de contrats et rémunération

Lors de son webinaire hebdomadaire **du 29/01**, le Ministère a donné des éléments de cadrage concernant les **Types de contrat et rémunération des vaccinateurs :**

	Salarié	Retraité salarié en cumul emploi retraite ou sans activité	Libéral installé et salarié en centre de santé	Libéral remplaçant (y compris étudiant 3 ^e cycle avec une licence de remplacement)	Retraité libéral en cumul emploi-retraite	Retraité sans activité	Etudiant
Etablissement hospitalier	Mise à disposition <u>ou</u> CDD	CDD		Convention de collaboration	Convention de collaboration	CDD (tarif retraité)	CDD en dehors des heures de stage
Centre de santé	Mise à disposition <u>ou</u> CDD	CDD		Convention de collaboration	Convention de collaboration	CDD (tarif PSL)	CDD en dehors des heures de stage
Maison de santé (SISA)	Mise à disposition		Paiement direct du professionnel de santé par l'Assurance Maladie	Contrat de remplaçant/adjoint ou assistant avec un PS installé de la MSP <u>ou</u> Convention de collaboration	Convention de collaboration		
CPTS (Association loi 1901)	Mise à disposition			Contrat de remplaçant/adjoint ou assistant avec un PS installé de la CPTS <u>ou</u> Convention de collaboration	Convention de collaboration		
Collectivité	Mise à disposition	CDD		Contrat de remplaçant/adjoint ou assistant avec un PS installé intervenant dans le centre <u>ou</u> CDD	CDD	CDD	CDD

Contrat de travail :

- Les montants retenus sont des rémunérations brutes
- La structure supportera le poids des cotisations patronales sans remboursement par l'AM – *ce remboursement est globalisé dans le forfait « centre de vaccination » pour les établissements de santé*

La structure précompte les cotisations salariales et les contributions sociales et le PS perçoit le net.

Convention de collaboration :

- Si le PS a déjà une activité de travailleur indépendant déclarée : il déclare la rémunération des vacations comme honoraires (qui seront considérés comme honoraires conventionnés)
- Si le PS n'a pas d'activité de travailleur indépendant : il adhère et déclare ses revenus (par ex., via le Régime Simplifié des Professions Médicales)

Points d'attention :

- **Centres de santé :**

Retraités : forfait du PSL (et non celui de la réquisition)

Les étudiants : activité ne peut pas être rémunérée comme celle d'un PSL. Ce sera donc le tarif étudiant qui sera remboursé aux centres par l'Assurance Maladie

- **Collectivités :**

Structures non connues de l'Assurance Maladie

Demande de subvention auprès des ARS nécessaire et passage par un contrat de travail avec le professionnel

Nous sommes encore en attente de précisions concernant les dites-conventions de collaboration, notamment des modèles-type.

Les précisions suivantes ont cependant été données :

Dans l'attente de ces précisions, le recours à la réquisition reste possible.